



REGLEMENT INTERIEUR



Le règlement intérieur concerne les groupes Baby-athlé, découverte et Ado pour l'année sportive.

1. INSCRIPTION :

La saison sportive débute le 1^{er} Septembre et se termine le début Juillet.

Le jeune peut venir essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. A l'issue de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire de santé ou certificat médical, fiche d'urgence et autorisation parentale.

2. ENTRAINEMENT :

L'entraînement se déroule au Stade Maurice DUBREUIL Le Pré d'Allonne 45190 BEAUGENCY.

L'athlète s'engage à arriver 10 min avant le début de son cours.

Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptés aux exercices physiques et aux conditions météorologiques. Le jeune devra aussi prévoir une bouteille d'eau.

La pratique athlétique pour le groupe Ado nécessite d'avoir une montre chronomètre ainsi qu'une paire de pointes pour les compétitions.

3. RESPONSABILITE :

Nous demandons aux parents de s'assurer de la présence d'un responsable avant de déposer leur enfant sur le lieu d'entraînement. L'athlète s'installera dans les tribunes jusqu'au commencement de l'heure de cours.

Les athlètes ne sont pas autorisés à repartir seul du stade sauf autorisation parentale. Nous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeurs lors des entraînements et des compétitions et que dans tous les cas le club ne pourra être tenu pour responsable de toute détérioration ou vol, quelles en soient les circonstances.

4. COMPETITIONS :

Les compétitions et les rencontres interclubs concernent le groupe Découverte et le groupe Ado suivant un planning définis en début d'année.

La participation n'est pas obligatoire mais tellement gratifiante et permet de juger des progrès réalisés. Les parents peuvent accompagner leur athlète.

À partir de la catégorie benjamins, des chaussures à pointes sont conseillées.

5. COMMUNICATION :

Les différentes activités ainsi que les compétitions seront communiquées par le biais :

- D'un calendrier indiquant les compétitions ainsi que les sorties prévues sur l'année ;
- D'un mail vous sera envoyé pour chaque inscription aux compétitions indiquant la date, le lieu et l'horaire.

Un groupe WhatsApp pourra être créé afin de communiquer des informations sur les entraînements.

Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site de la FFA www.athle.org et sur le site départemental « cd45.athle.org ».

6. COMPORTEMENTS ET SANCTIONS :

Chaque jeune doit avoir un comportement social compatible avec la vie de groupe.

Il doit respecter les consignes de son entraîneur. En cas de dégradation volontaire du matériel, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

En cas de non-respect, la famille sera avertie. Si le comportement de l'enfant n'est pas adapté, il peut se voir exclu temporairement ou définitivement du club. Dans ce cas, aucun remboursement de la licence ou d'activités prévues au sein du club ne sera effectué.

Date et signature :